

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 FEVRIER 2024

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGRINI, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents(es) excusés(es) : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

Absents(es) représentés(es) : Nathalie VINOLO représentée par Jérôme VEYRAT, Charly BERNOIN représenté par Joseph GUARDIOLA

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE VISANT LA MAITRISE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

La SAFER et SARL FCA « Les Clés Foncières » propose à la commune une convention tripartite de concours technique visant à la maîtrise des biens vacants et sans maîtres.

L'ingénierie apportée par ce groupement permettra à la commune d'apprécier le potentiel de biens vacants et sans maîtres à partir de travaux d'expertise approfondis :

- Le repérage des biens ;
- L'identification de la nature des biens ;
- La procédure administrative (phase rédactionnelle et phase opérationnelle).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de convention tripartite de concours technique visant la maîtrise des biens vacants et sans maîtres,
- Autorise le maire à la signer.

PROJET D'AUDIT ENERGETIQUE DU FOYER A. TURION

Dans le cadre de la politique globale de maîtrise de l'énergie, il convient de réaliser un audit énergétique du foyer A. TURION. Cet audit permettra à la commune d'apprécier les actions à engager pour améliorer le confort du Foyer et en réduire sa facture énergétique.

Considérant que cette opération pourra être réalisée par le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG) et que la commune obtiendra avec le SMEG la meilleure valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de confier cette opération au SMEG qui a négocié le coût des audits auprès de plusieurs fournisseurs ;
- Approuve le projet dont le montant s'élève à 1500 € HT soit 1800 € TTC et demande son inscription au programme syndical ;
- S'engage à verser sa participation qui s'élèvera approximativement à 1050 €.

CONVENTION POUR AIRE DE COMPOSTAGE COMMUNAL

Comme évoqué lors de la réunion publique de janvier, la commune a le projet de créer une aire communale de compostage partagé pour permettre aux habitants qui n'ont pas de jardin de réduire leur volume de déchets.

Le SICTOMU s'engage à apporter une aide technique pour l'installation du site et le suivi des opérations pendant 4 ans, cette aide pourra être reconduite.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuver la convention de création d'une aire communale de compostage partagé
- Autorise le maire à la signer.